## ligne horizontale



Cahier de charge de Tenant228

23.09.2024

**─**

DOUVON Kodjovi Angélot

ADN Golfe1 / Simplon.co

Rue des guepiers

893 Lomé, Togo

# Contexte du projet

Le projet nommé Tenant228 est une plate-forme en premier temps destinée aux hôtels, aux promoteurs de biens immobiliers, aux particuliers et aux prestataires de services immobiliers de rentrer en contact avec des clients en ligne et d’élargir leurs matcher au-delà de leurs limites géographiques pour accueillir des voyageurs internationaux. Dans un deuxième temps, cette plate-forme sert également aux chercheurs nationaux et internationaux de logements de naviguer parmi les offres disponibles et de choisir le logement qui leurs sont adéquat. Ce projet établit répond aux difficultés liées à la recherche de logements au niveau national et à l’international et aussi les difficultés liées à la recherche de clients par les entreprises immobilières.

# Objectifs du projet

1. Faciliter la recherche de logements via internet à travers l’avènement des nouvelles technologies.
2. Mettre en place le une plateforme pour mettre en relation des prestataires et les chercheurs d’hébergements.
3. Donner la possibilité aux prestataires (hôtels, entreprises immobilières, etc.) de promouvoir leurs produits à l'international et d’étendre leurs marchés.

# Périmètre

1. L’application laisse la possibilité aux particuliers de publier jusqu’à trois logements maximums contrairement aux entreprises.
2. Les prestataires (particuliers ou entreprise) et les clients peuvent être banni de la plate-forme en cas d’action frauduleuse ou arnaqueuse.

# Description fonctionnelle des besoins

Le projet Tenant228 répond à des problèmes de mise en vente, de location et de recherche de logement et spécialement sur le territoire Togolais, qui souvent se fait de bouche à oreille. Les étrangers aussi ont des fois du mal à réserver des logements en ligne avant leur arrivée sur le territoire, pareil pour les hôtels qui ont du mal à se mettre en contact avec des clients à l’étranger.

Voici quelques fonctionnalités de l’application :

| Authentification. | Tout utilisateur de la plate-forme, client comme prestataire doit s’authentifier avant d'effectuer des actions sur la plate-forme comme la réservation ou publication de logement. |
| --- | --- |
| Consultations des services disponibles. | Tous les utilisateurs et visiteurs authentifié ou non doivent pouvoir consulter tous les logements disponibles sur la plate-forme. |
| Publication de logement. | Tout utilisateur inscrit en tant que prestataire peut publier un logement en fonction de son statut. |
| Réservation de logement. | Tout client inscrit sur la plate-forme doit être en mesure de réserver des logements. |
| Consultation de commande | Les prestataires doivent être en mesure de consulter les demandes de réservation, les réservations en cours, les réservations terminées etc. |
| Validation de commande. | Tous les prestataires doivent être en mesure de valider la réservation de leurs clients. |
| Rejet de réservation. | Tout prestataire doit être en mesure de rejeter une réservation qui ne lui convient pas. |
| Paiement en ligne. | Les utilisateurs peuvent décider de réserver un logement en payant en ligne. De même que les prestataires peuvent décider d’accepter d’être payé en ligne. |
| Recherche de logement. | Les utilisateurs peuvent rechercher des logements à travers un onglet de recherche. |
| Gestion de logement. | Chaque prestataire doit être en mesure de modifier les informations de son logement ou de supprimer son logement. |
| Création d’entreprise. | Tout prestataire prémium peut avoir la possibilité de créer une page qui lui est spéciale pour son entreprise où ont peut voir toutes les informations concernant celui-ci et tous ses logements publiés. |
| Modification de mot de passe. | Tout utilisateur de la plate-forme doit être en mesure de modifier son ancien mot de passe si l'ancien n’est plus sécurisé. |
| Gestion d'utilisateurs. | L’administrateur du site doit être en mesure de voir la liste des utilisateurs inscrits sur son site web et de bannir des utilisateurs qui lui sont toxiques. |
| Bannissement d’entreprise. | L’administrateur de la plate-forme doit être en mesure de consulter la liste de tous les utilisateurs inscrits sur la plate-forme avec la possibilité d’en bannir. |

# Enveloppe budgétaire

Pour ce projet précis, en fonction de la complexité du projet, du nombre de pages à créer et du délai très limité pour l’implémentation d’un tel projet, Nous sommes en mesure de débourser une coquette somme de deux cents cinquante millions de Francs CFA (250,000,000 FCFA) maximum.

# Délais

L’application web doit être livrée d’ici « trois mois » plus précisément en Octobre 2024.

## **NB:**

Le délai ne doit pas excéder le mois d’octobre !